



RACCORDEMENT AU RESEAU D'EGOUTS

Seules les eaux usées peuvent être acheminées au réseau public d'égouts. Le rejet d'eaux claires (pluie / toitures et surfaces) à l'égout est strictement interdit. Les dispositions du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sont applicables.

Afin de sauvegarder la nappe phréatique, les mesures ci-après doivent être observées strictement pour le raccordement des eaux usées.

VARIANTES :

- a) Tuyau béton ou PVC série légère : la pose des tubes doit obligatoirement être effectuée sur un lit et dans un enrobage de béton maigre. Le recouvrement sera d'au moins 10 cm et à reconsidérer de cas en cas.
- b) PVC série lourde : les tubes doivent être posés et enrobés dans du sable avec un recouvrement de 10 cm environ. Le remblayage s'effectuera avec des matériaux appropriés selon les normes en vigueur. Dans tous les cas, il y a lieu de se conformer **au contrôle d'un employé communal**. Le raccordement doit se faire à un regard. **Cette mesure est de rigueur absolue** pour le raccordement aux collecteurs en plastique, secteurs : Rte cantonale, Collombey-le-Grand, STEP et Muraz : Condémines, Rue de la Raffinerie.

Une taxe provisoire de raccordement est notifiée au moment de l'octroi de l'autorisation de construire.

La taxe définitive intervient lorsque la commission communale a établi la valeur du bâtiment (1.2 %).

RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU

Le raccordement à la conduite principale doit se trouver à 100 cm au minimum au-dessous du niveau du sol.

Les travaux suivants (prise sur la conduite principale et raccordement à la construction jusqu'au compteur) doivent être exécutés par les entreprises concessionnaires :

ECOEUR Frères SA (024/471.90.20)
SBW Energie Sàrl (079/607.80.21)
PARVEX Fabien (079/479.32.35)

Les Services industriels de la ville de Monthey sont concessionnaires du réseau d'eau du village des Neyres.

TARIFS POUR PRISE D'EAU (TVA non comprise)

Ø 1" :	Fr. 1'200.00
Ø 1" ¼ :	Fr. 1'230.00
Ø 1" ½ :	Fr. 1'280.00
Ø 2" :	Fr. 1'320.00

Comprenant : Prise soudée (ou collier de prise), vanne Von Roll ou Hawle, tige, regard en fonte, garniture de vanne

TARIF POUR RACCORDEMENT EN POLYETHYLENE (PE) EN TORCHE (TVA non comprise)

Ø 32	:	Fr. 18.00 / ml
Ø 40	:	Fr. 20.00 / ml
Ø 50	:	Fr. 22.00 / ml
Ø 63	:	Fr. 28.00 / ml

Non-compris : Coudes, tés, isolation des raccords, robinetterie à l'intérieur du bâtiment, colliers de fixation, fouilles et remblayages

TARIFS POUR FIL DE DETECTION ET RELEVÉ DES CONDUITES SUR PLAN : Fr. 3.50/ml

TARIFS POUR RACCORDEMENT TUYAUX DE 2" : PVC, étanches, à emboîter. Offre à demander au concessionnaire pour chaque cas.

La pose du compteur est effectuée par le concessionnaire ou par le personnel communal au moment de la prise de possession du bâtiment.

Une taxe provisoire de raccordement est notifiée au moment de l'octroi de l'autorisation de construire.

La taxe définitive intervient lorsque la commission communale a établi la valeur du bâtiment (1.2 %).

Les tarifs indiqués ci-dessus représentent les prix maximums.

Collombey-Muraz, octobre 2015

P:Lois et Règlements/racc. Eau & égout.doc

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44 / CP 246
CH – 1868 Collombey
Tél. : +41 (0)24 473 61 61

Email : commune@collombey-muraz.ch
www.collombey-muraz.ch
Twitter : [@collombey_muraz](https://twitter.com/collombey_muraz)

